



CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Site : www.criirad.org
Tel : + 33 (0)4 75 41 82 50
Fax : + 33 (0)4 75 81 26 48
E-mail : laboratoire@criirad.org

Valence, le 17 décembre 2010

Mme Anne LAUVERGEON
Présidente d'AREVA
Tour AREVA
1, place de la coupole
F-92084 Paris La Défense Cedex

Courrier avec accusé de réception

Courriel à :

jacques-emmanuel.saulnier@areva.com; yves.dufour@areva.com; jean-pol.poncelet@areva.com; anne.fauconnier@areva.com;
didier.fohlen@areva.com

Objet : Rupture de bassins de décantation d'effluents radioactifs SOMAÏR à ARLIT (NIGER)

Madame la Présidente,

La CRIIRAD a été informée par plusieurs sources concordantes de la survenue d'un accident sur le site d'extraction d'uranium de la SOMAÏR à ARLIT

Le président de l'ONG AGHIR IN MAN (ARLIT, NIGER), monsieur Almoustapha ALHACEN nous a confirmé hier soir ce fait à l'issue d'une visite de terrain du 16 décembre 2010. Les digues de trois bassins de décantation des effluents liquides radioactifs de l'usine d'extraction d'uranium ont cédé déversant des matières contaminées dans l'environnement. La surface contaminée serait estimée à 3 hectares. SOMAÏR aurait décidé d'interrompre le pompage d'eau de nappe du puits 248, proche de la zone, en l'attente de l'analyse détaillée de l'impact de cette pollution.

Dans ce contexte, je vous serais reconnaissant de nous communiquer les informations complémentaires suivantes :

- Confirmation de la date de la rupture des digues des bassins.
- Analyse des causes, circonstances et du déroulement de l'accident et dispositions prises pour prévenir de nouveaux accidents de ce type.
- Volume d'effluents radioactifs déversés dans l'environnement.
- Caractéristiques chimiques et radiologiques de ces effluents (liquides et boues)
- Surface de la zone contaminée.
- Débit de dose gamma ambiant au contact et à 1 m au dessus du sol de la zone contaminée.
- Dispositif de récupération des terres contaminées mis en œuvre (profondeur et surface décapée, conditions d'entreposage des déchets).
- Résultats des mesures chimiques et radiologiques effectuées dans les piézomètres de la zone.

Monsieur Alhacen m'a indiqué avoir demandé à vos collaborateurs, le 16 décembre, au cours de la visite de la zone de l'accident, à pouvoir participer, en tant que président de l'ONG AGHIR IN MAN, au recueil d'échantillons sur zone, en particulier les eaux souterraines. En effet, la CRIIRAD et AGHIR IN MAN ont signé une convention de partenariat qui permet la réalisation de contrôles radiologiques indépendants. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que sa demande a été pour l'instant rejetée. J'espère que sa demande pourra être étudiée plus favorablement compte tenu de la politique affichée par AREVA en matière de transparence.

Restant dans l'attente de votre réponse et vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le responsable du laboratoire
Bruno CHAREYRON
Ingénieur en physique nucléaire

